

## Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 232-2019  
Type d'intervention: Interpellation  
Motion ayant valeur de directive: ☐  
N° d'affaire: 2019.RRGR.280  
  
Déposée le: 10.09.2019  
  
Motion de groupe: Non  
Motion de commission: Non  
Déposée par: Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) (porte-parole)  
Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC)  
Cosignataires: 0  
  
Urgence demandée: Non  
Urgence accordée:  
  
N° d'ACE: du  
Direction: Direction de l'instruction publique  
Classification: –



### Remettre les finances de la PHBern en ordre

D'après le rapport de gestion de la PHBern, en 2018 les comptes annuels de l'école clôturent sur un déficit de 1,116 million de francs. Cette évolution négative dure depuis des années. « Depuis 2015, la PHBern présente des résultats annuels négatifs qui doivent être couverts en recourant aux réserves. Les années à venir connaîtront aussi des pertes, selon la planification. Ce déficit de financement sera pris en considération, lors des travaux préparatoires du mandat de prestations 2022-2025, pour la détermination de la subvention cantonale annuelle. » Cette tendance est inquiétante. Les finances de la PHBern doivent impérativement être remises en ordre.

Le Conseil-exécutif pilote les hautes écoles à l'aide d'un mandat de prestations. Elles sont indemnisées au moyen d'une contribution cantonale annuelle, sur la base de l'article 45, alinéas 1 à 3 de la loi sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP). Cette contribution cantonale permet aux hautes écoles de tenir leur propre comptabilité, conformément à leurs besoins, en dehors du compte d'Etat du canton de Berne. « Le plan de développement, le pilotage et le financement relèvent à la fois de la compétence du canton et de celle de la Haute école pédagogique », peut-on lire textuellement à l'alinéa 1. Aussi la Direction de l'instruction publique est-elle tenue de remettre immédiatement d'aplomb les finances de la PHBern.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Combien 60 crédits ECTS coûtaient-ils pour chaque filière (coûts moyens par étudiant-e à plein temps) en 2018 ? Prière de présenter les chiffres par filière.
2. Combien 60 crédits ECTS coûtaient-ils pour chaque filière en 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017 ?
3. Quelle a été l'évolution des coûts administratifs au cours de cette même période (de 2011 à 2018) ?
4. Quelle a été l'évolution des coûts de l'enseignement au cours de cette même période (de 2011 à 2018) ?
5. Pourquoi les coûts de la PHBern ont-ils augmenté plus que prévu dans le mandat de prestations ?
6. Quelles mesures le Conseil-exécutif envisage-t-il pour maîtriser la hausse des coûts et remettre de l'ordre dans les finances de la PHBern ?

Destinataire

- Grand Conseil